

ARRÊTÉ n° 2025-10-29/080
PORTANT Autorisation d'occupation du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu la demande en date du 06 octobre 2025 de Monsieur Nicolas PELLETEY, représentant de l'entreprise « Aux délices gourmands », d'installer un Food truck de crêpes et galettes un mercredi sur deux sur la commune de Ceton ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Nicolas PELLETEY, représentant de l'entreprise « Aux délices gourmands », est autorisé à installer son Food truck de crêpes et galettes sur la Place de la Poste, en face du Pôle Santé.

Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à compter du 05 novembre 2025, pour une installation un mercredi sur deux, de 18h30 à 21h00.

Elle est personnelle et incessible.

Article 3

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 4

La secrétaire générale de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche ;
- Monsieur le chef du centre de secours principal de CETON ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bellême.

Ceton, le 29 octobre 2025

Le Maire,
André BESNIER

